

Travaux de la Chambre

certain que bien des gens ne sont pas au courant de ce changement.

D'autre part, lorsque les gains sont versés sous forme de dividendes, la nouvelle taxe de 12.5 p. 100 sur les dividendes s'appliquera. Je signale cependant que le montant total des impôts sur la société agricole et l'agriculteur, y compris la taxe sur les dividendes, sera environ le même que pour l'agriculteur individuel.

Je sais que certains n'aiment pas la façon dont les banques à chartre participent à ce programme. Bien des gens accusent les banques de ne pas y participer du tout. Tout ce que je peux dire, c'est que les chiffres que j'ai obtenus jusqu'ici sont encourageants. Au 24 septembre, les chiffres de Revenu Canada indiquaient que 758 agriculteurs individuels avaient pu refinancer leur entreprise grâce à l'obligation de la petite entreprise prévue dans le budget du 12 novembre et que ces agriculteurs avaient refinancé des dettes d'une valeur totale de 146 millions de dollars. La plus grande partie de ce refinancement a probablement eu lieu pendant les huit mois qui ont suivi la publication des lignes directrices aux prêteurs en janvier dernier. En outre, pendant la même période, un grand nombre d'agriculteurs ont pu refinancer leurs dettes grâce à l'obligation pour l'expansion de la petite entreprise.

• (2110)

Ces mesures ont fourni une aide précieuse aux agriculteurs qui traversaient une période très difficile et qui en avaient grand besoin. Je presse les banques de continuer de fournir autant de refinancement que possible grâce à ces deux programmes d'obligations. Le gouvernement fédéral est prêt à absorber le coût de ces programmes en renonçant à ses recettes fiscales sur les obligations qu'émettront les banques et autres établissements de prêt. C'est bien sûr uniquement parce que le gouvernement n'impose pas les revenus de placement tirés de ces prêts que les prêteurs peuvent offrir des taux aussi réduits.

Quand on ajoute encore aux avantages des programmes d'obligations, le programme d'aide au refinancement de la Société du crédit agricole, on constate que le gouvernement offre un ensemble intéressant de programmes d'aide financière aux agriculteurs.

Le Programme spécial d'aide financière aux agriculteurs de la SCA a vu le jour à l'occasion du budget de novembre 1981—que beaucoup ont qualifié de très mauvais—et le budget de juin 1982 y a affectés des fonds supplémentaires. Depuis le jour de sa mise en œuvre jusqu'au 30 novembre de cette année, 1,071 agriculteurs ont pu bénéficier ensemble d'un montant de 141.3 millions de dollars. Depuis le budget du 28 juin, le taux d'intérêt sur ces prêts est inférieur de quatre points de pourcentage au taux normal pratiqué par la Société du crédit agricole. Les agriculteurs en difficulté peuvent bénéficier de ce taux réduit pendant deux ans au plus.

Je signale également que depuis le 9 décembre, la Société du crédit agricole demande 13.25 p. 100 sur ses prêts réguliers. Le taux d'intérêt initial sur les prêts spéciaux de la Société est donc de 9.25 p. 100 à l'heure actuelle, pour les agriculteurs qui y ont droit. Ceux dont les affaires sont si mal en point qu'ils doivent se faire aider peuvent emprunter pour les deux premières années jusqu'à \$500,000 à 9.25 p. 100 actuellement. Dans le cas de ceux qui habitent des provinces riches, ces prêts ne coûteront rien aux provinces, parce que la Société garantit

jusqu'à 12 p. 100 le financement ou la subvention, quel que soit le nom qu'on lui donne.

D'ici la fin de l'année financière en cours, la Société pourra prêter 34 millions de plus aux termes du programme de prêts spéciaux. La Société est autorisée à prêter un total de 130 millions au cours de l'année financière 1982-1983 en vertu du programme spécial d'aide. Je suis certain que cet argent sera d'un précieux secours aux agriculteurs qui sont en difficultés financières.

Je rappelle également qu'une subvention pour investissement dans la petite entreprise est à la disposition des agriculteurs pour leur permettre de réduire jusqu'à concurrence de 4 p. 100 leurs coûts financiers relatifs aux nouvelles immobilisations dépréciables. Cependant, le taux d'intérêt ne peut être inférieur à 12 p. 100. Ainsi, les députés peuvent se rendre compte que le gouvernement se préoccupe de la situation financière de nos agriculteurs en mettant à leur disposition toutes sortes de programmes d'aide. L'un d'eux fait même l'objet d'une vive controverse parmi les agriculteurs; il s'agit de Canagrex, la société chargée de promouvoir l'exportation des produits agricoles canadiens.

M. Hargrave: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je suis certain que le mot Canagrex ne figure nulle part dans ce document de quelque 300 pages. Je m'oppose vivement à ce que le ministre nous fasse part de son penchant pour une certaine mesure présentée à la Chambre.

Le président suppléant (M. Blaker): A l'ordre, je vous prie. Le député comprendra que la Chambre étudie une mesure fiscale et que l'on accorde le plus de latitude possible à tous les députés qui veulent participer au débat. Je dois m'abstenir de favoriser un parti au dépens de l'autre dans ce débat.

M. Whelan: Monsieur le Président, j'ai écouté certains autres intervenants et j'ai lu les débats. Je pense qu'ils en ont profité pour aborder toutes les questions possibles.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

ATTRIBUTION DE TEMPS POUR L'ÉTAPE DU RAPPORT ET LA 3^E LECTURE DU BILL C-85

M. Whelan: Monsieur le Président, je voudrais informer la Chambre qu'à la suite de consultations entre les représentants de différents partis, il n'a pas été possible de s'entendre sur l'article 75A ou 75B en ce qui concerne l'attribution du temps à l'étape du rapport et de la troisième lecture du bill C-85, la loi constituant la Société Canagrex, chargée de faire, de faciliter et de promouvoir l'exportation des produits agricoles et alimentaires du Canada. A la prochaine séance de la Chambre, je proposerai donc une motion aux termes de l'article 75C du Règlement pour attribuer un jour de séance à chacune des étapes du projet en question.

Des voix: Bravo!

Des voix: C'est une honte!

M. Whelan: Il est sans cesse question de la pénible situation économique des agriculteurs, de la misère générale. Et nous voulons venir en aide à ces gens-là. J'ai proposé cette mesure pour aider les agriculteurs. Oui, c'est un avis que j'ai voulu donner aux députés.